



Règlement du Championnat National F.S.G.T. de Cyclo-cross 2018

Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.

Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

Qualification:

Ces Championnats sont ouverts aux licencié(e) s F.S.G.T. qualifiés avant le 08 Janvier 2018.

- Minimes (F/G)	né(e)s en 2004 et 2005
- Cadet (te) s	né(e)s en 2002 et 2003
- Juniors	nés en 2000 et 2001
- Espoirs	nés entre 1996 et 1999
- Seniors	nés entre 1979 et 1995
- Vétérans	nés entre 1969 et 1978
- Super Vétérans	nés entre 1959 et 1968
- Anciens	nés en 1958 et avant
- Féminines	nées en 2001 et avant

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 120 coureurs. Chaque Comité ne pourra pas engager plus de 3 équipes de 5 coureurs dans chaque course. Chaque Comité pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du Championnat si un coureur titulaire est absent).

*-Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de **la spécialité (cyclo-cross)** de la saison en cours, ou a trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux). Voir période de référence.

Présentation des deux licences.

*-Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (cyclo-cross) de la saison en cours. Voir période de référence. **Présentation des deux licences.**

<u>Période de référence</u>: du 1^{er} janvier de la saison précédente à la date limite de clôture des engagements a ce fédéral. Attention les épreuves effectuées entre la date limite des inscriptions et la date du fédéral ne sont pas prises en compte sur aucune des années (N ou N-1)

- *-Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2018 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 400 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2017 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2018.
- *-<u>De même, tout coureur</u> (H ou F) ayant été classé 1er catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 400 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.
- * -Voir règlement national Article 15

Les engagements devront parvenir à la Fédé-ration avant le 16 décembre 2017. Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Prise des dossards:

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence de l'année précédente (annuelle) et celle de l'année en cours dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la valida-tion devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence. La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve.

<u>De la catégorie cadet à ancien, il serra demander un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur.</u> <u>Un chèque par transpondeur</u>

Tenue vestimentaire:

Chaque coureur d'un même Comité devra revêtir un maillot dentique par catégorie (de comité ou de club). Les Champions départementaux et régionaux devront revêtir leur maillot distinctif.





Matériel:

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **Pour la sécurité des participants**, <u>les caméras sur les vélos, les casques ou les concurrents sont interdites</u>. Le développement maximum sera de 7,62 m pour les Cadet (te)s. et de 7,01 m maximum pour les minimes. Les cornes sont interdites, la largeur du guidon ne pas excéder 50 cm de large. **Seul les vélos de cyclo-cross seront autorisés (les VTT sont interdit, ainsi que les vélos a assistance électrique).**

Changement de matériel :

Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement dans les deux ou trois points de dépannage prévus à cet effet. Le changement de roue est autorisé sur toute la longueur du circuit. Concernant les catégories minimes F/G et cadets F/G, le développement de tous les vélos sera contrôlé au départ. Le changement de roue se fera sur tout le circuit, mais le changement de vélo sera interdit. A l'arrivée, le développement des 5 premiers de chaque épreuve sera contrôlé une nouvelle fois.

Déroulement des épreuves :

L'appel des coureurs se fera nominativement 10 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera Champion sortant, puis suivra les 1^{er} du classement de chaque comité par équipe de l'année passée de chaque épreuve, puis les 2^{ème} de chaque comité, puis les 3^{ème} exc. Pour les comités qui n'étaient pas classer ou non participants l'année précédente, ils seront mis a la suite de chaque série dans le même ordre, et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les champions départementaux, régionaux ou interrégionaux ne sont plus appelés devant. <u>Au</u> comité de mettre en premier les Champions Régionaux et Départementaux sur la liste d'engagement.

La mise en grille de départ se ferra par les responsables fédéraux les l'épreuves.

Les concurrents (es) partent pour un temps donner (voire ci-dessous) selon leurs catégories, et à mi-temps de l'épreuve sera afficher le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci seront classés à leur place.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple peuvent décidés de retarder une épreuve).

Durée des épreuves :

* Minimes (G/F)	20 Minutes	* Seniors	50 Minutes
* Cadets	30 Minutes	* Vétérans	40 Minutes
* Cadettes	20 Minutes	* Super Vétérans	40 Minutes
* Juniors	40 Minutes	* Anciens	40 Minutes
* Espoirs	50 Minutes	* Féminines	30 Minutes

Récompenses fédérales :

Le Champion National se verra remettre le maillot de Champion Fédéral, et médaille fé-dérale aux trois premiers ainsi qu'une paire de manchette FSGT.

En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décidés de ne pas remettre les récompenses.

Un prix d'équipe avec label "Champion Fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Les équipes de cinq coureurs seront désignées au moment des engagements qui concourront pour ce prix d'équipe (le Comité n'ayant engagé que trois coureurs pourront bien sûr participer à ce prix d'équipe).

Echauffements:

Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Sanctions:

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension <u>d'UN AN</u> du Comité du coureur concerné.

Réclamations :

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante:

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T. 14-16 Rue de SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX





Règlement F.S.G.T. Du Critérium National a l'américaine De Cyclo-cross 2018

Le label " Critérium National Toutes Catégorie a l'Américaine" est accordé à partir du moment où au moins cinq Comités se sont engagés, en dessous le label de "Critérium" sera attribué.

Qualification:

Ce Critérium est ouvert aux licenciés F.S.G.T. qualifiés avant le 08 Janvier 2018.

Espoirs nés entre 1996 et 1999
Seniors nés entre 1979 et 1995
Vétérans nés entre 1969 et 1978
Super Vétérans nés entre 1959 et 1968
Anciens nés en 1958 et avant nées en 1999 et avant

Chaque Comité pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter si un coureur titulaire est absent).

*-Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional **la spécialité (cyclo-cross)** de la saison en cours, ou a trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux).

Voir période de référence.

Présentation des deux licences.

*-Chaque coureur doublement licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (cyclo-cross) de la saison en cours. Voir période de référence.

Présentation des deux licences.

<u>Période de référence</u>: du 1^{er} janvier de la saison précédente à la date limite de clôture des engagements a ce fédéral. Attention les épreuves effectuées entre la date limite des inscriptions et la date du fédéral ne sont pas prises en compte sur aucune des années (N ou N-1)

- *-Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2018 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 400 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2017 ne pourra pas prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2018.
- *-De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé 1er catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 400 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.
- * Voir le règlement national Article 15

Les engagements devront parvenir à la Fédé-ration avant le 16 décembre 2017. Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Composition des équipes :

Chaque équipe de comité doit être composée de coureur de même classe d'âge, possibilité de faire des équipe mixte H/ F dans la même catégorie.

Si des équipes mixtes de différente catégorie sont engagées, elles seront hors critérium national.





Prise des dossards:

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence de l'année précédente (annuelle) et celle de l'année en cours dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la valida-tion devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve.

Tenue vestimentaire:

Chaque coureur d'une équipe devra revêtir un maillot identique (de comité ou de club).

Matériel:

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **Pour la sécurité des participants**, <u>les caméras sur le casques</u>, <u>vélo ou sur le concurrent sont interdites</u>. Les roues devront être de 700. Les cornes sont interdites, la largeur du guidon ne doit pas excéder 50cm. **Seul les vélos de cyclo-cross seront autorisés (les VTT sont interdit, ainsi que les vélos a assistance électrique).**

Changement de matériel :

Le changement de vélo est autorisé et se fera <u>exclusivement aux points de dépannage prévus à cet effet</u>. Le changement de roue est autorisé sur toute la longueur du circuit.

Echauffements:

Les échauffements sont interdits sur le circuit du championnat de Cyclo-cross.

Déroulement de l'épreuve :

Durée de l'épreuve : 60 Minutes

L'appel des coureurs se fera nominativement 10 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera la première équipe du comité organisateur, puis les autres Comités toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les relais se feront sur une zone a proximité de la ligne d'arrivée.

La mise en grille de départ se ferra par les responsables fédéraux des l'épreuves.

Les concurrents partent pour un temps, et à mi-temps de l'épreuve sera afficher le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci se verront classer à leur place.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple peuvent décidés de retarder une épreuve).

Récompenses fédérales :

L'équipe vainqueur du Critérium National se verra remettre un macaron, 1 coupe et une médaille.

La deuxième et troisième équipe 1 médaille.

En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, elles ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Sanctions:

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification de l'équipe. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension <u>d'UN AN</u> du Comité du coureur concerné.

Réclamations :

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Critérium à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo De la F.S.G.T. 14-16 Rue de SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX